

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2024/D/DPF/73

Code : 7.5.1.E

P

DECISION

RENATURATION DU SQUARE PASCULIN

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2023-424 DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjoints,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT la requalification du square Pasculin situé dans le périmètre Action Cœur de Ville, en vue de constituer un îlot de fraîcheur propice aux usages intergénérationnels, et de contribuer à la perméabilité des sols,

CONSIDERANT que les dispositifs « Nos communes d'abord » de la Région SUD, et « Fonds vert » prévoient une orientation en lien avec la renaturation des villes, et que la Contrat Vaucluse Ambition du Conseil départemental de Vaucluse prévoit une thématique « adaptation au changement climatique »,

DECIDE

La présente décision annule et remplace la décision 2023-424 du 30 Novembre 2023

DE SOLLICITER une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert renaturation, de la Région SUD PACA dans le cadre de « Nos communes d'abord », et du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition, pour un montant d'opération prévisionnel de 397 309,61 €HT.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉPARTEMENTALE
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 05 MARS 2024

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

07 MARS 2024

Administration Générale



Carpentras, le 05 MARS 2024

Le Maire,

Serge Andrieu